

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

**Arrêté du 25 avril 2016 fixant le nombre de postes offerts au concours réservé pour l'accès au corps des ingénieurs des services culturels et du patrimoine du ministère de la culture et de la communication ouvert au titre de l'année 2015**

NOR : *MCCB1608025A*

Par arrêté de la ministre de la culture et de la communication en date du 25 avril 2016, le nombre total de postes offerts au concours réservé pour l'accès au corps des ingénieurs des services culturels et du patrimoine du ministère de la culture et de la communication est fixé à 20.

Ils sont répartis de la manière suivante :

- spécialité « services culturels » : 11 postes au total, dont 10 pour le ministère de la culture et de la communication et 1 pour le musée du Louvre ;
- spécialité « patrimoine » : 9 postes au total, dont 7 pour le ministère de la culture et de la communication et 2 pour le musée du Louvre.